

CR du Conseil du 25 février 2014

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 25 février 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2013 des services principal et assainissement

La Commune de Courcelles-Chaussy/Landonvillers présente, à l'issue de l'exercice budgétaire 2013, un excédent de 291.564 € en résultat de clôture de son compte administratif principal et de 375.046 € pour le compte administratif du service assainissement. Pour mémoire, le résultat de clôture du compte administratif représente l'excédent ou le déficit constaté à l'issue de l'exercice budgétaire précédent.

Approbation des comptes de gestion 2013

Après s'être assuré de l'exactitude des écritures comptables présentées par le receveur municipal (trésorerie de Courcelles-Chaussy), le conseil municipal a adopté les comptes de gestion 2013 sans observations ni réserves, tant pour le service principal que le service assainissement.

Budget principal et budget assainissement – affectations des résultats de fonctionnement 2013

Chaque année, après l'adoption des comptes administratifs, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement au budget primitif de l'année suivante. S'ils sont excédentaires, ce qui est le cas cette année à Courcelles-Chaussy, ils peuvent être utilisés pour financer de nouveaux investissements mais aussi conservés en réserve afin de se prémunir contre d'éventuelles difficultés futures.

Anticipations budgétaires sur le budget primitif assainissement 2014

Les anticipations budgétaires, qui sont des crédits d'investissement exceptionnellement débloqués avant le vote du budget, ont pour effet de mieux répartir sur l'année la programmation des travaux et de favoriser une meilleure gestion de la trésorerie. Le Conseil municipal débloque donc un financement de 109 250 € pour les opérations d'investissements qui seront menés en début d'année au bénéfice du service de l'assainissement.

Lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme visant principalement à mettre à jour ce document approuvé en 2010. La procédure prévoit une consultation du public sur les projets qui seront proposés.

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de construction d'un court de tennis couvert

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant avec le maître d'œuvre afin de tenir compte dans sa rémunération des évolutions récentes du projet.

Avenant n°1 au marché de fourniture de fioul et de gazole non routier

Monsieur le Maire est autorisé lors de cette séance à signer un deuxième avenant, cette fois pour prévoir dans le marché de fourniture de fioul et de gazole non routier un rabais accordé par le fournisseur titulaire du marché.

Elections municipales des 23 et 30 mars – organisation des bureaux de vote

En prévision de ces échéances électorales, le Conseil municipal désigne les présidents de bureau, les assesseurs et les secrétaires qui seront chargés de tenir les bureaux de vote de Courcelles-Chaussy et charge le Maire délégué de Landonvillers de prévoir l'organisation du bureau de vote de la mairie annexe.

Subventions

Le Conseil municipal accorde 1600 € de subventions à différentes associations à titre de participation au financement des manifestations qu'elles projettent de réaliser à Courcelles-Chaussy.